Prison ferme pour l'ex-édile

Est vaudois ► Un ex-élu d'Aigle a écopé de cinq ans de prison ferme pour avoir soustrait près de 2,9 millions de francs à une dizaine de victimes, dans le cadre de ses activités professionnelles. Il a notamment été condamné pour escroquerie par métier et abus de conflance.

Le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de l'Est vaudois, à Vevey, a suivi le réquisitoire du Ministère public. L'ancien municipal écope aussi de trente jours-amende à 30 francs

Outre l'escroquerie par métier et l'abus de confiance, il a été reconnu coupable de faux dans les titres, d'infraction à la loi contre la concurrence déloyale ainsi que d'infraction à la loi lédérale sur la protection des marques et des indications de provenance.

A la tête de trois sociétés de conseil et gestion financière, le fiduciaire s'est accaparé de grosses sommes placées par des clients grugés, à qui il faisait miroiter des rendements. Il se servait de son statut de courtier dans une grande compagnie d'assurance pour proposer de fausses solutions de prévoyance. Il a aussi détourné des centaines de milliers de francs d'une entreprise dont il était administrateur et produit de faux documents bancaires. ATS

Les recours d'Helvetia Nostra rejetés

Vaud-Neuchâtel ► Les mesures pour protéger le Creuxdu-Van sont suffisantes, selon le Tribunal fédéral.

Les mesures adoptées par les cantons de Vaud et de Neuchàtel pour protéger le Creux-du-Van sont suffisantes. Cette décision a été rendue par le Tribunal fédéral (TF). Les recours de la Fondation Helvetia Nostra ont été rejetés.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des dispositions fédérales relatives à l'aménagement du territoire et à la protection de la nature et du paysage. Elles représentent une amélioration significative par rapport à l'état actuel et aux charges qui pèsent sur l'environnement, selon l'arrêt du TF.

Les mesures prises par les deux cantons limitent l'impact temporel et spatial des activités humaines telles que le tourisme ou l'agriculture sur le cirque rocheux. «Leur efficacité ne repose pas uniquement sur la bonne volonté des visiteurs. Le tourisme et les loisirs sont dans l'intérêt public et les objectifs de conservation n'exigent pas la cessation ou la restriction des visites dans la région», dit le TF.

Neuchâtel a mis en place un plan d'affectation cantonal (PAC) et Vaud une décision de classement de la zone. Helvetia Nostra a estimé que ces mesures étaient insuffisantes. L'organisation de défense de la nature a fait appel sans succès dans les deux cantons et a ensuite porté plainte auprès de la Haute Cour.

Le Tribunal fédéral a noté que les deux cantons ont tenu compte des recommandations de l'Office fédéral de l'environnement. La décision de classement et le plan d'affectation cantonal représentent également une nette amélioration.

La Haute Cour ne s'est pas opposée à l'application de la loi par les juridictions cantonales inférieures et à leur mise en balance des inférêts en matière de protection de la nature et du paysage, d'une part, et de tourisme et de loisirs, d'autre part. Helvetia Nostra ne voulait

Helvetia Nostra ne voulait pas mettre sous cloche le site, mais donnait en exemple le parc national des Grisons, qui intègre de nombreuses restrictions au niveau des activités (interdiction des sports d'hiver, du vélo, de la baignade) tout en maintenant une attractivité pour un tourisme durable et raisonnable. Elle regrettait aussi l'autorisation de la chasse dans la zone. ATS

Les Nyonnais voteront le 5 février pour le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité

«La crise de l'exécutif est terminée»

ACHILLE KARANGWA ET SELVER KABACALMAN

Nyon ► Les Verts arriveront-ils à garder le siège d'Elia Buckle à Nyon? La droite s'emparera-t-elle de la place laissée vacante? L'élection complementaire à la Municipalité de Nyon approche à grands pas. Les électeurs devront choisir entre six candidats. Parmi les candidatures en lice, deux se détachent: Valérie Mausner-Léger, la candidate écologiste de l'Alliance rose-vert, et Olivier Riesen, du Parti libéral-radical. Ils représentent à eux deux les fers de lance des deux plus gros partis du Conseil communal. Entretien.

Comment envisagez-vous votre entrée dans une municipalité qui vient de traverser une telle tempête?

Valérie Mausner-Léger: La tempête est en train de se calmer et le règlement du personnel avance, une nou-velle équipe de ressources humaines se met en place. Elle se penchera sur l'application de la charte contre le harcèlement. Tout cela contribuera à l'apaisement et à la prise en charge des souffrances, qui ont surtout concerné des femmes. Le personnel peut compter sur moi. J'ai une cer-taine expérience de ce type de problèmes, pour les avoir vus, subis ou pour être intervenue.

Olivier Riesen: La crise au sein de la Municipalité est terminée. S'agissant de la crise au sein de l'administration, seuls deux ser-vices ont été touchés. L'adoption du règlement du personnel permettra de repartir sur des bases solides, et surtout il y a des avancées sociales intéressantes pour les employés

Arriverez-vous à composer avec la forte personnalité qu'est Daniel Rossellat?

qu'est Daniel Rossellat?

O. R.: Contrairement à ce qui est dit, il ne décide pas tout seul. Il a sa personnalité, certes, mais je ne vois pas le problème: c'est un monsieur pragmatique avec lequel on peut discuter et faire consensus.

Une description que vous partagez, M^{me} Mausner-Léger?



Parmi les candidatures en lice, celles de l'écologiste Valérie Mausner-Léger et du PLR Olivier Riesen se détachent. SELVER KABACALMAN

V. M.-L.: J'ai eu l'occasion de travailler avec lui en tant que présidente de la commission de gestion, une instance qui sait aussi mettre les pieds dans le plat lorsque des choses dysfonctionnent. Je note que durant ma présidence du Conseil communal, nous avons aussi eu des situations tendues où j'ai pu faire valoir la position du conseil pour trouver une solution via un dialogue constructif.

Quels sont vos dossiers

prioritaires?
V.M.L.: Le climat, le vivre-ensemble et la réconciliation entre l'urbain et la nature. Il faut déployer des politiques sectorielles sur les déchets, la mobilité, l'énergie ou encore la végétalisation. Il est important de gagner en souveraineté énergétique. Pour le vivre-ensemble, il faut renforcer une politique

«La crise au sein de l'exécutif est terminée»

Olivier Riesen

sociale portée sur l'accueil des aînés, des familles, ou encore le soutien aux associations. Enfin, dans nos cités bétonnées, si on veut faire saisir l'importance de la biodiversité, il nous faut retrouver le lien entre la personne

et le vivant.

O.R.: Le parking de Perdtemps et tout le réaménagement qui l'accompagne, qui devrait commencer vers la fin 2026, m'intéressent. Ainsi que le complexe de Colovray, qui va améliorer l'offre sportive. Il faut aussi développer les logements abordables, notamment pour les jeunes: la ville a plusieurs parcelles dont une au Martinet, proche de la gare. On peut y imaginer des commerces, des bureaux et des logements mixtes, avec une par-

bernier axe: il faut maintenir des finances saines. Elles sont bonnes, mais notre haut niveau d'endettement, environ 300 millions, pourrait devenir une charge pour les générations futures.

V.M.-L.: Colovray sera onéreux, une trentaine de millions, et compliqué si on n'augmente ni les impôts ni la dette. Il y a lieu d'être créatif sur les modes de la nancement car la population a voté contre une hausse d'impôts. O. R.: Il y a des possibilités de financement externes, comme le Fonds du sport vaudois, qui a déjà participé à la première partie de Colovray. Nous appartenons à Nyon Région, qui pourrait financer une partie, vu que certains utilisateurs du complexe seront issus d'autres communes. Un partenariat public-privé peut aussi être envisagé.

En ville, quelle place pour la voiture, par rapport à la mobilité douce? O.R.: Toutes les voies de mobilité douce sont à améliorer pour qu'elles soient accessibles et sécurisées. Ensuite, il faut développer les connexions entre les différents quartiers. Notamment avec les quartiers nord, qui se développent. Ou encore vers le centre et sa gare.

Pour la voiture, il faut permettre aux personnes qui en ont besoin de pouvoir se déplacer. En revanche, comme Nyon est un centre d'emplois, il faut éviter que les personnes externes ne surchargent le réseau. Elles devraient pouvoir prendre les transports publics, ou bénéficier de P+R aux abords de la ville.

V.M.-L.: La réduction de vitesse à 30 km/h serait une solution peu chère, rapide, efficace et simple à mettre en place pour le climat. Sa généralisation doit être étudiée de près pour régler la question de la vitesse des bus et des feux bleus.

Quelle est votre position sur l'initiative SOS Communes et la péréquation intercommunale?

V. M.-L.: Je suis plutôt opposée à SOS Communes car elle simplifie trop l'enjeu. Concernant la péréquation. il y a un problème de prévisibilité pour le budget des communes du fait des variations d'une année à l'autre. La piste du lissage sur plusieurs années comme à Fribourg est intéressante. L'autre bonne voie, que notre syndic négocie, est le statut de ville-centre afin de récupérer plus de recettes. Car Nyon développe des infrastructures qui servent aussi à d'autres communes.

O. R.: SOS Communes règle la facture sociale, sa mise acuvre pourrait permettre à des petites communes de récupérer de l'argent et développer des infrastructures. La formule de la péréquation

La formule de la péréquation est compliquée, mais le problème est simple: on paie des acomptes une année X, or le décompte ne vient que deux ans plus tard... Il faudrait simplifier la formule de calcul, faire un retour plus rapide pour une meilleure prévisibilité. L'idée de ville-centre, bien qu'inté-ressante, n'en est qu'au stade de discussion, avec des critères encore à définir. I